

Dossier n° : 25446050
Démarche : Réglementation relative aux Espèces Protégées
Organisme : DREAL
Déposé le : 21 juillet 25 16:06

Identité du demandeur

Email : patrimoine@groupeoikos.fr
Civilité : Mme
Nom :
Prénom :

Formulaire

La réglementation relative aux espèces protégées

Ce formulaire vous permet de prendre contact avec les services de l'état, dès la conception amont de votre projet, pour toutes questions relatives aux espèces protégées.

Il permet également :

- de prendre connaissance des éléments indispensables permettant de statuer sur la nécessité de déposer un dossier de demande de dérogation à la réglementation espèces protégées,
- d'échanger avec le service instructeur en charge de la réglementation espèces protégées
- et, le cas échéant, de déposer votre dossier auprès des services instructeurs.

Ce formulaire remplace les cerfas concernés.

Références réglementaires

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

Nom du projet

VERGNE BAS - BEAUREGARD DE TERRASSON

Dans quel département se localise majoritairement votre projet ?

24 – Dordogne

Activité principale

Restauration, réfection, entretien et démolition de bâtiments et ouvrages d'art

Restauration, démolition de bâtiments, ouvrages d'art - Votre demande concerne :

Destruction de nids d'Hirondelles

Avez-vous réalisé un état des lieux écologique complet ?

Oui

Des spécimens ou habitats d'espèces protégées sont-ils présents dans l'aire d'influence de votre projet ?

Non

Veillez poursuivre le remplissage du formulaire, afin d'informer le service instructeur.

Pour rappel, les détériorations directes ou indirectes qui affectent gravement le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des sites de reproduction et des aires de repos des espèces protégées constituent des dommages causés à l'environnement (article L. 161-1 du code de l'environnement) et exposent le responsable à une procédure administrative sur le fondement des dispositions combinées des articles

L. 411-1 et L. 171-7 du code de l'environnement pouvant aller jusqu'à la suspension des travaux jusqu'à ce qu'une demande de dérogation « espèces protégées » soit déposée et instruite, ainsi qu'à des poursuites pénales pouvant donner lieu à 3 ans d'emprisonnement et à 150 000 € d'amende (article L. 415-3 du code de l'environnement).

1. Porteur de projet**Le demandeur est...**

une personne morale

Numéro de SIRET

SIRET : 46920155200020

SIRET du siège social : 46920155200020

Dénomination : MESOLIA

HABITAT

Forme juridique : SA à conseil

d'administration (s.a.i.) Capital social : 2 316 131

€

Libellé NAF : Location de logements

Code NAF : 68.20A

Date de création : 1 janvier 1969

État administratif : en activité

Effectif (ISPF) : 200 à 249 salariés
Code effectif : 31
Numéro de TVA : FR3246920155
Adresse : MESOLIA HABITAT

16-20
16 RUE HENRI EXPERT

33300 BORDEAUX
FRANCE

Adresse

16 Rue Henri Expert 33300 Bordeaux

Code INSEE :

33063

Code Postal :

33300

Département :

33 – Gironde

Adresse mail de contact

patrimoine@groupeoikos.fr

2. Description du projet

Description synthétique du projet

Des travaux de réfection des bandeaux et sous face de logements individuels sont nécessaires à l'entretien du parc immobilier. Lors de l'état des lieux avant travaux, il a été constaté la présence d'un nid actif d'hirondelles et de 18 traces d'anciens nid. Des échanges ont eu lieu avec la LPO afin de connaître les démarches à réaliser. La LPO nous a accompagné dans les démarches à faire auprès de la DREAL et dans les mesures ERC à prendre. Un état des lieux écologique a été fait par la LPO.

Nombre de nids d'Hirondelles détruits

1

Le projet se situe au niveau...

d'une ou plusieurs communes

Nom de la commune :Beauregard-de-Terrasson (24120)

Département :

24 – Dordogne

Cartographie du projet

- Un point situé à 45°9'0"N 1°13'56"E
- Une aire de surface 4 126,1 m²

Le projet est-il soumis au régime de l'Autorisation Environnementale (article L. 181-1 du Code de l'environnement) ?

Non

3. Espèces concernées par la dérogation

Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*)

4. Justifications de la demande de dérogation

Synthèse des éléments démontrant qu'il n'existe aucune alternative au projet

les bandeaux et sous face sont en bois et abîmés, pour l'entretien du patrimoine ces travaux sont nécessaires.

Des nids de substitution vont être installés.

L'entreprise va devoir déposer les sous face en bois pour les remplacer par du pvc et de ce fait le nid étant collé à la fois au mur et à la sous face en bois, l'entreprise va être obligée de déposer le nid

Motif de la dérogation

Pour des raisons impératives d'intérêt public majeur (RIIPM) (santé, sécurité publique, sociale, économique conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement)

Synthèse des éléments justifiant le motif de la dérogation

L'entreprise va devoir déposer les sous face en bois pour les remplacer par du pvc et de ce fait le nid étant collé à la fois au mur et à la sous face en bois, l'entreprise va être obligée de déposer le nid

5. Période de l'opération

Date de début d'intervention

01 octobre 2025

Date de fin d'intervention

01 mars 2026

Date de mise en service

09 novembre 2025

Durée de la dérogation

1

6. Mesures d'évitement, réduction et/ou compensation

Des mesures ERC sont-elles prévues ?

Oui

Indiquer le nombre de nids artificiels posés en compensation

40